PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME
Liberté
Égalité
Fraternité

Bureau de l'environnement
Affaire suivie par : Ania GUIBERTEAU
tél : 05 46 27 44 41
anita.guiberteau@charente-maritime.gouv.fr

Secrétariat général
Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Commission de suivi de site
Société LAT Nitrogen France
Services
La Rochelle

Compte-rendu de la réunion
du mercredi 25 septembre 2024 à 9 h

Liste des participants

Collège « Administration de l'État » :

M. CAYRON	Secrétaire Général de la Préfecture de Charente-Maritime
Mme COUTY	Inspectrice de l'environnement, UD 17/79 DREAL
Mme BRUN	Chargée d'études à la DDTM
Mme FEUILLET	Cheffe du bureau de la planification et de la défense civile - Préfecture

Collège « Élus des Collectivités territoriales ou EPCI » :

M. RAPHEL	Conseiller communautaire – CDA de La Rochelle
Mme VETTER	Conseillère communautaire – CDA de La Rochelle
Mme DESVEAUX	Conseillère départementale

Collège « Riverains ou associations » :

M. BOZIER	Association Respire
M. DEBOISE	Association Nature Environnement
M. KONEY	Association UFC Que Choisir (en visio)
Mme BOISSEAU	Comité de quartier de Port Neuf
Mme BREARD	Comité de quartier de Port Neuf

Collège « Exploitants » :

M. le Directeur de la Société LAT NITROGEN France Services

38 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tél : 05 46 27 40 00
www.charente-maritime.gouv.fr

Collège « Salariés »

Mme N. M.

Collège « Personnalités qualifiées » :

Capitaine FAUCHERON	Pôle opérationnel – Service Risques industriels et DECI - SDIS 17

Invitée :

Mme GLEMAIN	Risques majeurs et sécurité civile – Ville de La Rochelle

Ordre du jour

- Approbation du compte-rendu de la commission de suivi de site du 20 octobre 2023 ;
- Présentation du bilan du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 de l'inspection des installations classées ;
- Présentation du bilan de l'année 2023 de la société LAT Nitrogen France Services en application de l'article D. 125-34 du Code de l'environnement ;
- Questions diverses

09 h 05 – Début de la Séance

M. le Président remercie les participants de leur présence, ouvre la séance et présente l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu de la CSS du 20 octobre 2023

Pas de remarque concernant le compte-rendu de la précédente commission qui est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation du bilan du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 de l'inspection des installations classées

Mme COUTY présente le bilan des installations classées sur la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024 de l'inspection des installations classées.

Mme COUTY indique que le prochain réexamen de l'étude de dangers doit être mené avant le 30 septembre 2024. Une visite d'inspection réalisée le 22 septembre 2023 a abouti essentiellement à des constats favorables.

À l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020 s'ajoute un arrêté complémentaire signé le 29 janvier 2024 prévoyant le remplacement des combinaisons d'approche du feu par des tenues de feu pompier et l'assouplissement de la fréquence des exercices d'entraînement au port des appareils respiratoires isolants. La demande de modification de la fréquence de mesures des débits des poteaux incendie a été rejetée. Il a également été confirmé à l'exploitant la nécessité d'établir une liste des types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important et des dispositions pour réaliser les premiers prélèvements environnementaux en cas d'accident.

A la suite de cette présentation, M. le Président donne la parole aux membres de la commission.

38 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tel : 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

M. DEBOISE souhaiterait avoir des précisions sur les modifications des règles de calcul d'exposition aux risques et demande si ces nouveaux calculs ont été appliqués au site.

Mme COUTY précise que les modifications des règles de calcul concernent les distances d'effets en cas de détonation des engrais. Elle indique que la DREAL a demandé à chacun des deux sites compris dans le Plan particulier d'intervention (PPI), exploités par LAT NITROGEN France Services et AMALTIS, de refaire ces calculs avec la nouvelle formule. Cette démarche a été effectuée par les exploitants et les résultats vont être remis à la Direction des sécurités pour prise en compte dans le PPI à l'occasion de la prochaine mise à jour.

M. BOZIER demande pourquoi il y a nécessité de vérifier les débits des poteaux d'incendie.

Le capitaine FAUCHERON indique que les débits des canalisations et des poteaux peuvent fluctuer en fonction des travaux effectués sur les réseaux, de la consommation des établissements situés à proximité ou de défaut ou perte sur les poteaux. Ce contrôle annuel permet de fiabiliser la défense contre l'incendie.

M. BOZIER demande si les périodes de sécheresse peuvent avoir des impacts sur les débits et quelles seraient les ressources nouvelles.

Le capitaine FAUCHERON répond que le secteur du Grand Port Maritime ne dispose que d'un réseau d'eau qui est potable. Il n'y a jamais eu de déficit en approvisionnement. En effet, d'une manière générale, Il appartient au gestionnaire de ce réseau de prioriser l'approvisionnement en eau de la population. Des moyens supplémentaires pourraient être mobilisés avec le puisage de l'eau de mer. Les délais d'intervention seraient toutefois plus longs.

3. Présentation du bilan de l'année 2023 de la société LAT Nitrogen France Services en application de l'article D.125-34 du Code de l'environnement

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services indique que l'information relative aux distances d'effets des scénarios de détonation à prendre en compte dans la prochaine révision du PPI a été transmise à l'administration en octobre 2023. Elle est intégrée dans la mise à jour de l'étude de dangers 2024, au même titre que plusieurs prescriptions relatives à la prévention des risques accidentels et à la prévention des accidents majeurs au sein des installations classées. En revanche, les types de produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie important ne sont, pour l'instant, pas mentionnés dans la révision de l'étude de dangers, le site ne disposant pas de scénario « incendie important » mais de scénarios « de décomposition ».

Il n'y a pas eu d'accident sur le site de La Rochelle depuis 2017, tant pour les salariés que pour les intervenants extérieurs. Plusieurs travaux pour la prévention des risques ont été réalisés. Afin de prendre davantage conscience des enjeux de sécurité, les tournées d'observation s'orientent vers un échange entre collaborateurs face à une situation de risque ou un défaut de respect d'une règle de sécurité. Elles s'appellent désormais « tournées d'engagement ».

La formation des équipiers de première intervention pour la manipulation des extincteurs ou le port des appareils respiratoires isolants est organisée une fois par an. Une formation Plan d'opération interne (POI) a été réalisée à la suite de la révision de ce plan en 2023, et un exercice POI s'est déroulé le 25 mai 2023 à l'issue duquel six recommandations du SDIS ont été traitées.

Dans le domaine de l'environnement, les rejets aqueux sont conformes sur l'ensemble des paramètres, les dernières mesures ayant été réalisées début juillet 2024.

38 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tél : 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

Plusieurs audits ont été menés en 2023. Le site est certifié sur le référentiel Fertilizer Europ Product Stewardship et a intégré les recommandations d'audits internes sur le système de permis de travail et sur celui de gestion des modifications. Pour sa part, l'audit interne du système de gestion de la sécurité est programmé début octobre 2024. Les remarques issues de la visite de l'inspection de la DREAL du 22 septembre 2023 sont intégrées dans la mise à jour de l'étude de dangers réalisée en 2024.

A la suite de cette présentation, la parole est donnée aux membres de la commission.

M. DEBOISE demande pourquoi le site préfère utiliser du fertilisant à base de nitrate d'ammonium à 33,5 % plutôt qu'à 27 % qui serait moins à risque.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services répond que le groupe fabrique davantage d'engrais à base de nitrate d'ammonium à 33% pour répondre à la demande de ses clients.

M. KONEY voudrait savoir si le site possède une résilience sur les presqu'accidents.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services explique que l'outil de suivi et d'enregistrement des incidents et accidents permet aussi d'enregistrer les presqu'accidents. Toutefois, sur le site de La Rochelle il n'y a pas eu de presqu'accident répertorié depuis plusieurs années.

M. KONEY estime qu'il serait judicieux de le préciser lors d'une prochaine analyse.

Mme DESVEAUX demande quand doit intervenir la révision du PPI et s'il y aura une information du public. Elle souhaite également avoir des précisions sur les rejets aqueux liés au process de fabrication.

Mme FEUILLET indique que la procédure de révision débutera début 2026 et qu'une version communicable du PPI sera consultable par le public à l'occasion de la mise en place de la consultation.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services explique que le site reçoit du fertilisant solide, le stocke, l'ensache et l'expédie en vrac. Le process n'utilise pas d'eau et ne génère pas de rejet aqueux. Le bassin de rétention collecte les eaux pluviales de surface au sol (qui peuvent éventuellement contenir quelques traces d'hydrocarbures liées au trafic routier sur le site) et de toiture ou éventuellement les eaux d'incendie.

M. BOZIER souhaite un éclaircissement sur le scénario de détonation.

Mme COUTY spécifie que l'étude de dangers pour les stockages d'engrais étudie les scénarios de décomposition thermique simple provoquant des effets toxiques et de détonation générant des effets de surpression. À la suite de l'accident de Beyrouth, la formule de calcul utilisée en France a été mise à jour. En conséquence, il a été demandé à l'exploitant de mettre à jour le calcul des distances des zones d'effets pour le scénario de détonation. Sur la base de ces éléments, le PPI devra être mis à jour.

M. BOZIER interpelle une nouvelle fois, en cas d'explosion, sur les effets dominos entre les différents sites Seveso se trouvant en proximité. Il estime qu'une vision globale des interactions est nécessaire, y compris avec les ICPE telles que les silos.

Mme COUTY répond que le scénario de détonation, utile aux plans de secours, est pris en compte dans le PPI bien que très improbable. Quant aux effets dominos, ils sont pris en compte dans l'étude de dangers. Chaque étude de dangers d'un site classé ICPE doit prendre en compte les effets dominos provenant de l'extérieur et étudier les effets dominos qu'il génère.

M. BOZIER demande quels sont les risques pour la population vis-à-vis des émanations de vapeurs chimiques en cas d'incendie.

Mme COUTY souligne que les modélisations du phénomène de décomposition thermique simple, qui entraînerait un nuage toxique, montrent une propagation à des distances très proches des limites de propriété en raison du facteur de dilution dans l'air. Elle précise que les distances d'effets en cas de détonation ne sont pas identiques à celles calculées en cas de décomposition des engrais.

34 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tél. : 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

M. DEBOISE demande quel est le procédé utilisé pour rendre le produit inerte et s'il est mis en œuvre sur le site de production.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services indique que le produit est normé. Il est doté d'un enrobage spécifique pour une utilisation en fertilisation. Les produits sont contrôlés avant la sortie des sites de fabrication et doivent être conformes aux normes en vigueur pour être transportés.

M. BOZIER estime que, malgré les précautions prises, le nitrate d'ammonium reste un problème. Il estime qu'il serait raisonnable de trouver un site plus à l'écart des populations pour stocker ces produits. Il rappelle l'extrême proximité avec les populations urbaines et les 1 700 personnes travaillant sur le port. À défaut, il suggère l'utilisation de produits moins à risque.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services rappelle que le site est implanté depuis 2001 sur le port de La Rochelle, zone d'activité portuaire permettant de recevoir les produits par bateaux et par trains. Un transport par train pouvant contenir 1 200 tonnes de produit équivaut à quarante camions sur route. Être situé dans une zone d'activité portuaire présente donc un intérêt écologique et environnemental. Concernant le produit, la politique éthique du Groupe consiste à ne pas travailler avec l'urée provenant essentiellement de Russie. Pour limiter la dangerosité, le Groupe cherche des fertilisants à grades inférieurs permettant néanmoins une bonne fertilisation des sols. Il convient de trouver un équilibre entre efficacité de fertilisation et dangerosité d'un produit tout à fait inerte dans son utilisation normale.

M. BOZIER demande des précisions sur les modes de transport des produits.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services répond que les produits arrivent principalement par le réseau ferroviaire. L'approvisionnement par camions est utilisé uniquement lorsqu'il y a des problèmes sur le réseau ferroviaire.

M. DEBOISE demande des précisions sur les systèmes d'alerte en cas de modification des zones comprises dans le PPI.

Mme FEUILLET indique qu'une sirène d'alerte est présente sur le site de la société. FR-Alert, déclenché par la Préfecture, permet également d'alerter et d'informer les populations comprises dans le périmètre du PPI, via leur téléphone mobile. Il y aura d'ailleurs un test de l'outil FR-Altert le 9 octobre prochain. Cet exercice se fera en lien avec la communauté d'agglomération de La Rochelle en direction des populations comprises dans le périmètre de la CdA. La mairie de La Rochelle a aussi déployé un système d'alerte par téléphone, sur inscription des personnes.

Mme GLEMAIN ajoute que la plaquette PPI qui sera distribuée à la population concernée en fin d'année ne prend pas en compte l'extension future du périmètre du PPI (1400 mètres pour l'instant). Elle précise aussi que le Document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) est publié sur le site de la ville de La Rochelle.

Mme FEUILLET précise que le Préfet est en capacité d'alerter, en cas d'évènement réel, une population plus large que celle comprise dans le périmètre actuel.

Mme VETTER revient sur la notion évoquée par le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services lors de la présentation de tournées d'observation appelées désormais tournées d'engagement.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services répond qu'effectivement la philosophie est de développer l'esprit de sécurité en engageant la discussion à l'occasion des tournées. Il y a eu une formation en interne de l'ensemble du personnel pour la mise en place de cette volonté d'évolution des méthodes.

Mme VETTER demande si des zones non utilisées pour le transport pourraient être désimperméabilisées.

38 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tel : 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services indique que toutes les zones imperméabilisées – autour du bâtiment d'exploitation et aires de stockage – sont utilisées. Les zones non utilisées par des véhicules sont végétalisées.

M. RAPHEL s'enquiert de savoir si le site a l'ambition de développer ses volumes d'ammonitrate.

Le Directeur de la société LAT NITROGEN France Services confirme qu'il y a une volonté de développement pour pérenniser les emplois, d'autant que l'effectif en place a la capacité de gérer annuellement un transit de produit plus important. Cela dépendra des stratégies logistiques définies au sein du Groupe pour le sud-ouest de la France.

4. Questions diverses

En l'absence de questions supplémentaires, Monsieur le Président lève la séance.

10 h 30 — Clôture de la séance

La Rochelle, le - 2 JAN. 2025

Le Président

Emmanuel CAYRON

38 rue Réaumur – CS 70000
17017 La Rochelle cedex 01
Tel : 05 46 27 43 00
www.charente-maritime.gouv.fr